



# LE GREENSCOPE #38

Chaque mois, les équipes Etyo Green Insight décryptent l'actualité de l'Immobilier Durable, de la Green Supply Chain et de la Finance Responsable.

Au programme de cette édition :

## VEILLE RÉGLEMENTAIRE

- Révision de la directive EPBD au Parlement européen : l'ACV obligatoire pour tous les bâtiments dès 2030
- Adoption de la CSDDD par le Parlement européen

## INNOVATION

- Nouvelles générations de pompes à chaleur

## ACTUALITÉS

- Le pacte solaire et l'arrivée des gigafactories de panneaux PV en France
- Création de la plateforme Foncier+
- La compensation carbone des entreprises : une part de la solution ou un piège pour lutter contre le réchauffement climatique ?
- Retour sur le salon Building Beyond : "L'adaptation face aux défis climatiques"

## VEILLE RÉGLEMENTAIRE

**Révision de la directive EPBD au Parlement européen : l'ACV obligatoire pour tous les bâtiments dès 2030**



Le 12 mars dernier, **le Parlement européen** a adopté, en première lecture, **une révision majeure** de la directive sur la performance énergétique des bâtiments, dite **directive EPBD**. Ce texte, largement débattu, **a permis de fixer de nouveaux objectifs** de performance énergétique et environnementale du bâtiment **jusqu'en 2050**.

Cette révision implique l'intégration obligatoire de mesures d'empreinte carbone dans la conception des nouveaux bâtiments dès

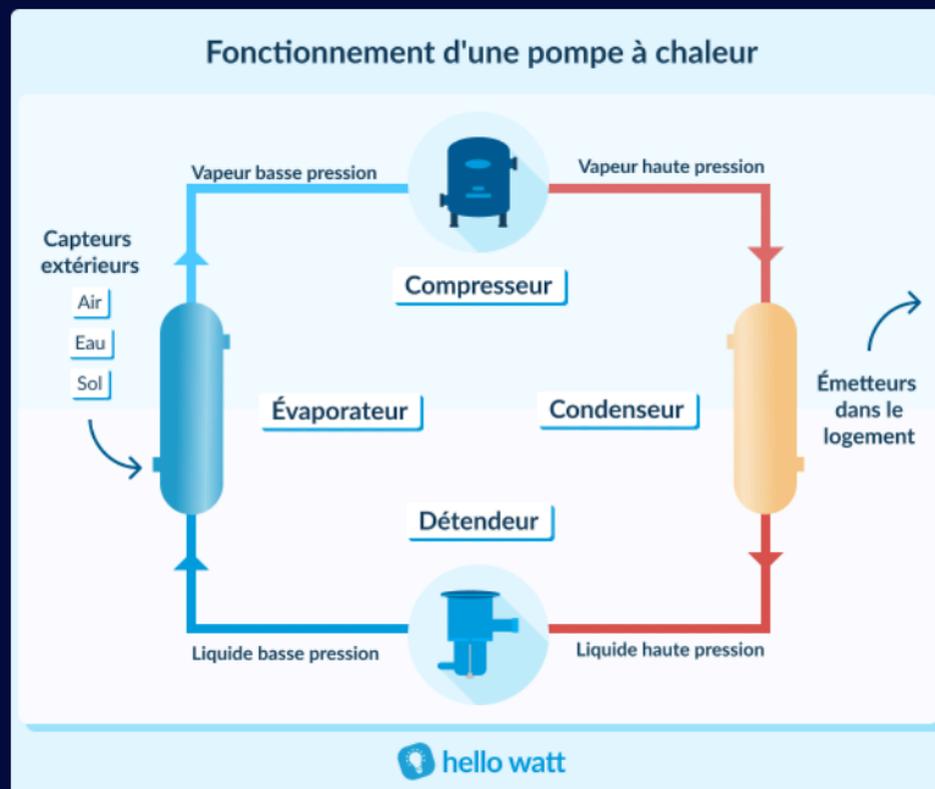
2030, avec une obligation d'Analyse en Cycle de Vie (ACV), et l'élimination des chaudières à combustibles fossiles d'ici à 2040. Les objectifs énergétiques associés doivent être validés par le Conseil européen avant leur publication officielle.

## Adoption de la CSDDD par le Parlement européen

La **directive sur la diligence raisonnable en matière de durabilité des entreprises**, ou corporate sustainability due diligence directive (**CSDDD**), adoptée récemment par le Parlement européen, impose des obligations réduites et assouplies. Elle s'appliquera aux grandes entreprises européennes et étrangères opérant dans l'UE, exigeant des mesures de prévention des risques dans leur chaîne de valeur, ainsi que des ajustements éthiques dans les contrats et la consultation des parties prenantes. Un mécanisme de recueil des plaintes et de remédiation est également instauré, avec un plan de transition pour lutter contre le changement climatique et la création d'une autorité de contrôle spécifique.

## INNOVATION

### Nouvelles générations de pompes à chaleur



© Hello Watt

L'industrie des pompes à chaleur a dernièrement fait un pas significatif vers la réduction de son empreinte carbone en adoptant l'eau, également connue sous le nom de **R718**, comme **fluide frigorigène**.

**Cette innovation présente plusieurs avantages significatifs :**

- **Une empreinte carbone neutre** : avec un potentiel de réchauffement global (GWP) nul, l'utilisation de R718 contribue directement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- **Simplification de la maintenance et réduction des coûts associés** : plus de circulation en circuit fermé, opérations de maintenance grandement

facilitées, permettant des économies financières substantielles ;

- **Amélioration de l'efficacité énergétique du système** : celle-ci peut augmenter jusqu'à 20% en éliminant l'échangeur thermique entre le fluide frigorigène et le caloporteur, qui devient dans ce cas l'eau elle-même.

**L'utilisation de l'eau comme fluide frigorigène présente néanmoins un défi majeur : la compression.** Étant donné que la vapeur d'eau est plus légère que l'air, ce qui imposerait qu'une partie du circuit thermodynamique fonctionne à des pressions inférieures à celle atmosphérique, cette technologie nécessiterait des compresseurs jusqu'à 20 fois plus grands que ceux utilisés actuellement.

## ACTUALITÉS

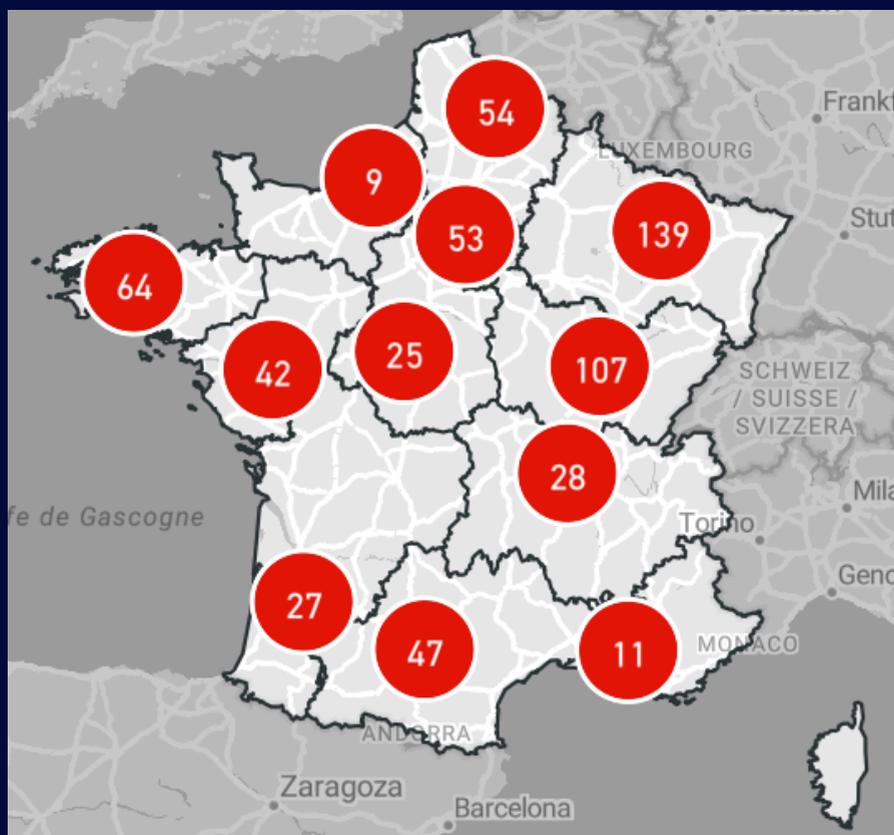
### Le pacte solaire et l'arrivée des gigafactories de panneaux PV en France



Le 5 avril dernier, le “Pacte solaire” a été lancé, avec pour objectif de faire passer la France au premier plan de la transition énergétique. Cette nouvelle stratégie vise à dynamiser le déploiement et l'industrialisation de l'énergie solaire photovoltaïque dans le pays, avec des objectifs audacieux. Plusieurs mesures innovantes ont été annoncées afin de promouvoir l'approvisionnement européen, de rendre les prix compétitifs et de stimuler la création d'emplois durables à travers la construction de gigafactories de pointe.

[Je découvre l'article complet](#)

**Création de la plateforme Foncier+**



### Carte régionale des sites recensés par France Foncier+

© Banque des territoires

La Banque des Territoires et le Cerema ont lancé, mercredi 17 avril, [la plateforme France Foncier+](#) qui recense les 620 sites fonciers disponibles sur une seule et même carte interactive.

Dans une démarche novatrice visant à faciliter l'accès au foncier en France, cette initiative ambitieuse promet de simplifier les démarches liées à l'acquisition de terrains nationaux.

Grâce à cette plateforme centralisée, les acteurs du secteur immobilier, les investisseurs et les collectivités locales pourront désormais accéder à une base de données exhaustive et actualisée, favorisant ainsi la transparence et l'efficacité dans la gestion du foncier. Conçue pour répondre aux besoins croissants du marché, France Foncier+ représente un pas significatif vers une gestion plus optimale des ressources foncières du pays et ouvre la voie à de nouvelles opportunités pour le développement urbain et rural.

**La compensation carbone des entreprises : une part de la solution ou un piège pour lutter contre le réchauffement climatique ?**



Pour lutter contre le réchauffement climatique et atteindre la neutralité carbone, certaines stratégies, comme la compensation carbone, sont remises en question. Cette approche consiste à compenser les émissions de gaz à effet de serre en finançant des projets de captation de ces émissions.

**Il existe deux types de marchés de compensation carbone :**

- Un premier concernant les entreprises soumises à des réglementations strictes en matière d'émissions (SEQUE-UE)
- Un second où les entreprises font un choix volontaire de compenser leurs émissions.

***Ce marché volontaire est-il réellement une part de la solution pour lutter contre le réchauffement climatique ?***

[Une enquête de The Guardian](#), révèle que 90% des crédits de compensation pour les forêts tropicales ont été jugés surévalués, mettant en lumière le manque de structuration de ce marché volontaire du carbone. Les organismes de certification ne font l'objet d'aucune homologation et l'offre toujours croissante de projets de compensation rend difficile la mesure de leur impact ainsi que leur garantie de durabilité à long terme.

Pour compenser leurs émissions, les entreprises devraient choisir des projets labellisés (Gold Standard, VCS) pour garantir transparence et efficacité, tout en favorisant les initiatives locales. Réduire les émissions de CO<sub>2</sub> dans la même zone géographique où elles ont été émises semble logique, favorisant la communication et le suivi entre les porteurs de projets et les entreprises financeuses grâce à la proximité géographique.

En résumé, le marché carbone volontaire manque de régulation, permettant à certaines entreprises de se dédouaner de leur impact environnemental en se contentant de compenser leurs émissions. Pour contrer ce risque, une réglementation plus stricte et une harmonisation des normes de certification à l'échelle internationale sont nécessaires, comme le propose le label bas-carbone en France.

## Retour sur le salon Building Beyond : "L'adaptation face aux défis climatiques"



**"Le coût de l'inaction est bien plus important que celui de l'action."**

C'est le principal message qu'Isabelle Spiegel, Vice-Présidente en charge de l'Environnement au sein du groupe Vinci, a voulu souligner lors de son intervention au festival Building Beyond organisé par Leonard.

Dans un monde en proie aux bouleversements climatiques, la France se trouve à la croisée des chemins, confrontée à des défis majeurs. Avec des températures en hausse, des ressources en eau en diminution et des risques accrus d'événements extrêmes, l'adaptation devient une priorité politique incontournable. Alors que le pays se prépare à affronter un avenir à +4°C d'ici 2100, il est impératif d'agir dès maintenant. Des estimations montrent que l'adaptation représente un investissement nécessaire, mais rentable, avec des coûts de l'inaction bien plus élevés.

[Je découvre l'article complet](#)

Etyo Green Insight  
3, rue de Stockholm  
75008 PARIS  
[contact@etyo.com](mailto:contact@etyo.com)

